



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 20 DECEMBRE 2018

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 mars 2019

### **Membres du Conseil :**

#### Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration  
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante  
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,  
M. Jean Grillot, représentant l'AITF  
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,  
M. Jonathan Mata, représentant des élèves  
M. Foulques Briouse, représentant des élèves

#### Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, ayant donné pouvoir  
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris, ayant donné pouvoir  
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP, ayant donné pouvoir

#### Absents excusés:

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris,  
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech  
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris  
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP  
Mme Clémence de Laigue, directrice de l'enseignement de l'EIVP  
Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP  
M. Fabien Reppel, responsable de la communication de l'EIVP  
M. François Tchekemian, sous-directeur de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, DAE, Ville de Paris  
M. Garry Laupen, représentant du personnel administratif et technique de l'EIVP  
Mme Charlotte Roux, représentante du personnel enseignant de l'EIVP  
Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l'EIVP

En l'absence du président, **Marie-Christine Lemardeley** ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 10. Elle constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 23 octobre 2018**

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité avec une modification demandée par **Marie-Christine Lemardeley** en page 5, concernant le débat d'orientation budgétaire.

### **Organisation de la Régie**

#### ***2018-059 : Communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE***

**Marie-Christine Lemardeley** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** affirme que le volet scientifique de l'initiative avance de manière intéressante pour l'EIVP. Il estime que le projet de semestre en langue anglaise, présenté dans le cadre de l'appel à projets sur l'internationalisation des cursus, a de bonnes chances de succès et que ce dispositif contribuera à renforcer l'attractivité de l'Ecole. Il relève que les groupes de travail inter-établissements sont actifs et signale le lancement de nouveaux groupes de travail plus ciblés sur la constitution de l'Université Gustave Eiffel. Concernant le volet institutionnel, il salue la publication, le 13 décembre 2018, de l'ordonnance relative à l'expérimentation dans l'enseignement supérieur. Selon lui, ce texte fournit une « boîte à outils » qui aidera les établissements à trouver une forme appropriée au contexte de chaque initiative IDEX ou I-SITE. Il relève notamment la possibilité de conserver la personnalité morale et juridique, dans une forme d'emboîtement, et souligne que cette possibilité pourra perdurer au-delà de la période d'expérimentation. Il indique qu'un nouveau comité de pilotage est en cours d'organisation avec la Ville de Paris pour examiner les possibilités d'intégration de l'EIVP dans l'établissement expérimental et la poursuite des discussions avec les partenaires de l'I-SITE. Il annonce un processus assez cadencé dans les prochains mois, pour aboutir à un texte qui devra être approuvé dans les mêmes termes par tous les établissements du périmètre, puis donnera lieu à la production d'un décret, comportant la liste des établissements qui rejoignent l'expérimentation. Il estime que la phase d'approbation formelle par les instances doit démarrer en mars-avril pour permettre l'adoption d'un décret avant la fin de l'année, ce qui suppose un travail important dans les premiers mois de l'année 2019 pour que les éléments puissent se cristalliser.

**Marie-Christine Lemardeley** considère que l'ordonnance représente un progrès dans la mesure où elle permet d'envisager la conservation de la personnalité morale. Elle rappelle que le dossier est suivi au plus haut niveau de la Ville de Paris, à savoir le Secrétariat général. Elle confirme le soutien de la Ville de Paris au projet tout en soulignant la nécessité d'avoir des garanties du point de vue institutionnel, sur un ensemble de points déjà évoqués. Elle indique avoir eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec la directrice de l'Ecole d'architecture de Marne-la-Vallée, notamment lors d'une réunion organisée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle le 23 octobre, et avoir constaté que l'Ecole d'architecture est confrontée à la même question institutionnelle. Elle accorde de l'importance à ce que l'EIVP ne soit pas isolée vis-à-vis des autres établissements susceptibles de rejoindre l'expérimentation.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Franck Jung** précise le calendrier. Il estime que la position de la Ville et de l'EIVP doit être finalisée d'ici le mois de mars pour être prise en compte dans les éléments qui seront soumis aux instances au deuxième trimestre 2019. Il rappelle que dans l'hypothèse où la personnalité morale serait conservée, il sera nécessaire de préciser les compétences conservées et celles transférées à Université Gustave Eiffel, ainsi que les décisions qui seront soumises à un avis préalable de l'entité centrale.

**Laurent Descottes** demande dans quel délai les anciens doivent exprimer leur position. **Franck Jung** estime que la position des anciens fait partie de la position commune que la Ville et l'EIVP doivent

construire. En réponse à une question de **Laurent Descottes**, **Laurence Berry** précise que le texte soumis aux instances prendra la forme d'un projet de statuts du futur établissement expérimental, qui devra être approuvé dans les mêmes termes par les instances des établissements fondateurs avant d'être repris dans un décret.

**François Tchekemian** évoque la nécessité d'une délibération du Conseil de Paris pour faire évoluer les statuts de l'EIVP, à l'image de ce qui a été fait pour l'ESPCI [*lors de son intégration dans l'IDEX Paris Sciences et Lettres*]. **Marie-Christine Lemardeley** alerte sur le probable ralentissement de l'activité du Conseil de Paris dans la période qui précède les élections municipales. **Franck Jung** situe plutôt la délibération du Conseil de Paris à la séance de juillet ou septembre 2019.

**Franck Jung** souhaite revenir sur le maintien de la relation avec l'Ecole des Ponts, qui fait partie des attendus exprimés par le conseil de perfectionnement et par les anciens. Il précise que le Ministre de la transition écologique et solidaire a validé par un écrit officiel le projet de fusion et que le ministère a constitué un comité de pilotage avec l'IFSTTAR, l'IGN et l'Ecole des Ponts, pour travailler à l'intégration de manière cohérente et assurer une association forte de la future Université avec l'Ecole des Ponts.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de la communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

## **Budget**

### ***2018-060 : Situation du budget et des emplois (décembre 2018)***

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente une prévision budgétaire quasi-certaine, étant donné la date tardive du conseil d'administration. Elle annonce que, sur la section de fonctionnement, les crédits en dépense seront consommés en totalité, et les recettes propres sont attendues à hauteur de 1.480.000 €, dont 1.375.000 € sont déjà constatés. Elle en déduit qu'un suréquilibre d'environ 130.000 € sera constaté et permettra d'ouvrir des nouvelles autorisations de dépense au budget supplémentaire 2019. Elle alerte sur le fait que ce suréquilibre n'est pas le résultat d'un exercice excédentaire, mais provient de la reprise en une seule fois des excédents capitalisés des exercices antérieurs. Elle rappelle que cette opération budgétaire dérogatoire a été autorisée par le Ministère des collectivités locales et par celui des comptes publics, et qu'elle permet d'annuler le déficit 2017, d'absorber le déficit 2018, et d'éviter un déficit en 2019, sans apporter de solution au-delà. S'agissant de la section d'investissement, elle explique le niveau de dépenses relativement bas, un peu moins de 300.000 €, par les réflexions et concertations préalables à l'acquisition de nouveaux équipements. Concernant le personnel, elle indique que le *turn over*, qui était important en début d'année, est retombé, que les postes vacants ont été pourvus, soit de manière définitive, soit par des remplacements temporaires, et que l'accès à des formes d'emploi stable se poursuit, avec la signature de deux contrats à durée indéterminée et une dernière titularisation dans le cadre du dispositif « Sauvadet ».

**Marie-Christine Lemardeley** demande des précisions à propos du chargé de recherche mis à disposition par la Ville de Paris. **Laurence Berry** indique qu'il s'agit d'un chercheur confirmé qui travaillait au Secrétariat général sur les questions de résilience et qui a demandé à rejoindre l'EIVP pour y trouver un contexte plus favorable à ses activités de recherche. Elle précise que, de manière tout à fait exceptionnelle, la mise à disposition a été consentie à titre gratuit. **Franck Jung** précise que le dispositif a fait l'objet d'une convention votée en Conseil de Paris.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

### **2018-061 : Décision modificative n°2 de l'exercice 2018**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** précise qu'une version corrigée du texte est distribuée aux administrateurs, sans modification de fond par rapport aux dispositions figurant dans le dossier de la séance. Elle détaille les deux opérations réalisées par cette décision modificative : un transfert entre chapitres de la section de fonctionnement, pour un montant de 15.200 €, destiné aux opérations d'ordre budgétaire prévues par l'instruction comptable M14 pour la comptabilisation de la part salariale des titres restaurant, sans incidence sur le résultat, et un transfert entre chapitres de la section de fonctionnement, pour un montant de 4.300 €, destiné au remboursement des trop-perçus de frais de scolarité à certains élèves, suite à des changements de situation (notification de bourse, notamment) ou des erreurs de montant.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la deuxième décision modificative du budget de l'EIVP de l'exercice 2018 est approuvée à l'unanimité.

### **2018-062 : Budget primitif de l'exercice 2019**

**Marie-Christine Lemardeley** demande au directeur et à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Franck Jung** rappelle les alertes déjà adressées au conseil d'administration sur la récurrence du déficit de fonctionnement, et sur un possible caractère structurel de cette situation déficitaire. Il estime que l'EIVP doit concentrer ses efforts sur l'attractivité de la formation d'ingénieur en génie urbain de l'EIVP, confortée par l'obtention de l'accréditation par la Commission des titres d'ingénieur pour la durée maximale, sur le développement d'une offre de formation continue pour la Ville de Paris, et sur l'approfondissement de ses partenariats avec les entreprises, afin de consolider le socle de recettes récurrentes en lien avec le cœur de métier de l'Ecole. Il évoque les résultats obtenus, notamment la signature de deux contrats de chaire avec des entreprises et l'identification de nouvelles offres de formation pour les cadres techniques de la Ville, et compte poursuivre dans cette voie. Il envisage également l'ouverture de la formation d'ingénieur en apprentissage comme un levier de recettes pour l'avenir, plutôt à horizon 2020-2021.

**Laurence Berry** présente succinctement les chiffres du budget. Elle relève que le maintien de la subvention de la Ville de Paris à son niveau actuel, qui est confirmé par **François Tchekemian**, est un élément plutôt favorable. Elle signale que le dispositif de reversement de la taxe d'apprentissage, inchangé en 2019 par rapport à 2018, sera complètement modifié par la réforme de 2018<sup>1</sup>, ce qui devrait conduire à une réduction drastique de ces financements en 2020. Concernant les recettes issues des contrats de recherche, elle plaide pour une approche prudente des calendriers de versement des financements. Elle rappelle que la révision du tarif des frais de scolarité réalisée en 2015 a atteint son plein effet en 2018 et table sur une facturation des prestations de formation continue en ligne avec les réalisations des années précédentes, l'année 2018 constituant une exception du fait du report du concours de recrutement des techniciens supérieurs de la Ville. Elle relève que les hypothèses de construction du budget en recettes contraignent considérablement les dépenses, ce qui conduit à budgéter une hausse de 0,24% des dépenses de personnel et une réduction de 14% des dépenses de fonctionnement courant. Concernant la section d'investissement, elle précise que les crédits ouverts sont en ligne avec les années précédentes et seront abondés par des reports d'exercices antérieurs. Parmi les opérations à financer, elle mentionne des projets d'évolution des équipements pédagogiques, revenant sur certains choix techniques opérés lors de l'installation sur le campus Rébeval, des aménagements destinés à mieux accueillir le travail en

---

<sup>1</sup> Loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel

autonomie des élèves, et l'acquisition de nouveaux outils de gestion documentaire et de gestion des enseignements, en remplacement de solutions devenues vétustes.

**Didier Guillot** reprend la présidence des débats.

**Marie-Christine Lemardeley** s'enquiert des mutualisations qui seront possibles dans le cadre de l'I-SITE, par exemple pour des investissements dans le numérique. **Laurence Berry** indique qu'il n'est pas attendu de modification de structure dans les trois prochaines années, mais qu'en revanche l'EIVP pourra bénéficier de capacités d'encadrement et d'expertise plus importantes en s'appuyant sur les services centraux de l'Université Gustave Eiffel. Elle donne pour exemple l'ingénieur pédagogique, recruté par l'EIVP en 2018 grâce au financement de la chaire Evesa, qui travaille en coopération avec la cellule « Campus numérique » existante à Marne-la Vallée. **Franck Jung** estime qu'aujourd'hui l'EIVP a besoin de fonctionner mieux et qu'elle pourra trouver des appuis dans l'I-SITE, qui lui permettront de se mettre à des standards plus élevés. Il fait état de la plateforme pédagogique que l'EIVP va mutualiser avec l'UPEM, et de l'accompagnement de la démarche « compétences » par une équipe d'Université Paris-Est, financée dans le cadre du programme Idefi IDEA.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le budget de l'EIVP de l'exercice 2019 est approuvée à l'unanimité.

### **Marchés publics**

*Aucune affaire*

### **Fixation des tarifs**

*Aucune affaire*

### **Formation, élèves**

**2018-063 : Orientations et membres du conseil de perfectionnement**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** se félicite du bon fonctionnement du conseil de perfectionnement et de sa contribution active aux orientations stratégiques de l'Ecole. Il mentionne l'avis donné par le conseil de perfectionnement sur l'intégration de l'EIVP dans l'I-SITE, son travail sur la stratégie de l'établissement en vue du renouvellement de l'accréditation et son implication dans la démarche « compétences ». Il fait état d'un questionnaire du conseil de perfectionnement sur le bon équilibre entre les voies d'entrée, et notamment la place de l'admission sur titres. Il estime que l'admission sur titres a pu être utilisée par le passé dans une stratégie de remplissage, mais que l'Ecole doit désormais avoir une approche plus qualitative. Il indique que le conseil de perfectionnement a validé les orientations relatives aux évolutions du concours, qui seront présentées plus précisément par ailleurs. Il salue l'apport des membres du conseil de perfectionnement à la réflexion sur la réforme du programme des enseignements et leur mobilisation dans les prochaines étapes de consultation des employeurs et des professionnels.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la liste des membres du conseil de perfectionnement de l'EIVP et prenant acte de ses orientations est adoptée à l'unanimité.

**2018-064** : *Communication sur les évolutions possibles du concours externe*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** explique que le Ministère de la transition écologique et solidaire a renoncé, vraisemblablement pour des raisons budgétaires, à organiser le concours TPE et que l'EIVP, après concertation avec les autres écoles adhérentes, optera pour une adhésion au concours Mines-Télécom, solution également choisie par l'ENTPE, école qui forme les ingénieurs des travaux de l'Etat. Il relève que ce concours utilise la même base d'écrits, qui est celle du concours Mines-Ponts, que 85 à 90% des élèves admis à l'EIVP ont également passé ce concours, et que celui-ci est attractif pour les élèves en raison du nombre important de places offertes (près de 1.400). Concernant les points de vigilance identifiés, il estime qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour le niveau de recrutement, qui serait même un peu supérieur à celui du concours actuel, mais qu'il y aura la nécessité de promouvoir l'EIVP au sein d'un ensemble plus vaste d'écoles. Il relève que la facturation de frais d'inscription à un concours susceptible de donner accès à la fonction publique pose un problème juridique qui concerne plusieurs écoles – ENTPE et ENSG notamment, et devra être résolu.

**Foulques Briouse**, après s'être assuré que le concours Mines-Télécom est bien le concours connu sous le nom de « petites Mines », signale la tendance des professeurs de certaines classes préparatoires, notamment parisiennes, à orienter les meilleurs élèves vers les « grandes Mines » plutôt que vers ce concours. **Franck Jung** précise que les élèves admissibles au concours Mines-Ponts passent uniquement les épreuves orales de ce concours et qu'un système d'interclassement leur permet d'être également classés dans le concours Mines-Télécom, à condition toutefois de s'être inscrit aux deux concours. **Foulques Briouse** alerte sur le risque que l'EIVP soit moins facilement repérable qu'actuellement pour les élèves qui voudraient s'orienter spécifiquement vers cette école. **Marie-Christine Lemardeley** préconise des actions de communication en direction des professeurs de classes préparatoires. **Franck Jung** compte également sur les élèves qui participent aux « forums taupe » pour diffuser cette information.

A l'issue de ces échanges, la délibération prenant acte de la communication relative aux évolutions possible du concours externe d'entrée à l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

**2018-065** : *Subvention à l'association AEIVP, bureau des élèves de l'EIVP*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu'il s'agit de la subvention versée annuellement à l'association étudiante en charge du bureau des élèves, pour financer des activités d'animation du campus tout au long de l'année. Elle signale qu'en plus de la subvention versée à l'association, d'un montant de 13.000 €, l'établissement finance le week-end d'intégration, pour un montant d'environ 40.000 €. Elle estime que, dans le contexte budgétaire de l'Ecole, cette action peut légitimement être questionnée et appelle à s'interroger sur la meilleure allocation possible des ressources pour la vie étudiante. Elle signale que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants invite les établissements d'enseignement supérieur à élaborer un plan d'actions en faveur de la vie étudiante, qui sera financé par la nouvelle contribution « vie étudiante et de campus » (CVEC) acquittée par les étudiants lors de leur inscription. Elle annonce que la réflexion qui sera engagée à partir du mois de janvier en concertation avec les élèves et les associations étudiantes prendra en compte cette orientation nationale et portera également sur l'adaptation à l'établissement de la charte relative à l'organisation des événements festifs. Elle évoque enfin la piste d'une contribution financière des entreprises à la vie étudiante, qui pourrait prendre la forme d'un parrainage de promo.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 13.000 € à l'association AEIVP, bureau des élèves de l'EIVP, est approuvée à l'unanimité.

**2018-066** : Subvention à l'association BDS EIVP

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que la subvention, d'un montant de 8.000 €, contribue au financement d'un séjour aux sports d'hiver pour une centaine d'élèves des différentes promotions, le reste du financement étant constitué par les participations financières des élèves. Elle précise qu'il s'agit, là aussi, de la reconduction d'une action existant de longue date.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 8.000 € à l'association BDS EIVP, est approuvée à l'unanimité.

### Conventions

**2018-067** : Accord de consortium pour la réalisation du projet I-SITE Paris-Est FUTURE

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que la convention attributive d'aide signée avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui distribue les crédits du programme des investissements d'avenir, oblige les membres du consortium du projet I-SITE à conclure un accord de consortium pour préciser les principes de gouvernance de l'initiative et ses règles de fonctionnement concernant, en particulier, la propriété intellectuelle. Le projet d'accord formalise le mode de gouvernance mis en œuvre depuis le début de l'initiative, articulé autour d'un comité de pilotage et un comité de coordination, et précise les modalités de vote pour l'avenir ; il définit le régime de propriété intellectuelle des connaissances nouvelles acquises dans le cadre de l'initiative, en renvoyant à des accords particuliers pour la valorisation des connaissances communes résultant des travaux de plusieurs partenaires ; il décrit les modalités d'entrée ou de sortie d'un partenaire. **Laurence Berry** précise que l'accord entrera en vigueur à sa signature avec un effet rétroactif au 25 mars 2017, qui est la date de démarrage du projet I-SITE, et que les parties s'obligent à se revoir dans le courant de l'année 2019 pour élaborer un avenant qui définira les règles de fonctionnement à appliquer après la création de l'Université Gustave Eiffel et le transfert à cet établissement du portage de l'initiative, actuellement assuré par la ComUE Université Paris-Est. Elle ajoute que si l'Université Gustave Eiffel n'est pas créée l'accord prendra fin le 31 décembre 2021.

**Marie-Christine Lemardeley** souhaite apporter une précision concernant l'annexe de l'accord de consortium ainsi que l'article 6 relatif aux contributions des partenaires. Elle relève qu'il s'agit de la valorisation monétaire des moyens consacrés par l'établissement à la réalisation du projet, et non d'une dépense de l'EIVP. Elle souligne que le projet I-SITE ne génère pas de dépense et pourrait même permettre des économies.

**Alain Bernard** considère que les projets IDEX et I-SITE n'ont pas pour objectif de réaliser des économies, mais de créer de la valeur grâce à la dynamique collective. Il ajoute que la création de l'établissement expérimental permet de pérenniser les financements et de les sanctuariser. **Franck Jung** donne l'exemple du programme IDEA de la ComUE Université Paris-Est, financé par le programme des investissements d'avenir, qui se poursuivra dans l'Université Gustave Eiffel.

**Alain Bernard** identifie une certaine complexité dans le paysage actuel, avec des périmètres différents selon les programmes (Labex, ComUE...). Il compte sur les nouvelles institutions pour créer de l'ordre, tout en laissant de la liberté et de l'ouverture. **Marie-Christine Lemardeley** apprécie la souplesse et reconnaît la nécessité d'un cadre.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature de l'accord de consortium avec la ComUE Université Paris-Est, l'Université Paris-Est de Marne la Vallée, l'IFSTTAR, la CCI de Paris-Ile de France pour son établissement d'enseignement ESIEE, l'IGN pour sa composante ENSG, l'Ecole d'architecture Ville et territoires de Marne la Vallée et l'Ecole nationale des ponts et chaussées, pour la réalisation du projet I-SITE Paris-Est FUTURE, est approuvée à l'unanimité.

**2018-068** : *Convention de partenariat avec la société Climespace*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** rappelle l'objectif de l'EIVP de développer des partenariats avec des entreprises dans le cadre de la formation d'ingénieur en génie urbain. Il présente l'opportunité d'une coopération avec la société Climespace, concessionnaire du réseau de froid de la Ville de Paris, qui a proposé des sujets pour le projet « travaux d'études et recherche » (TER) de deuxième année, portant sur les questions de co-activité dans le réseau des égouts, et finance l'encadrement pédagogique de ces travaux à hauteur de 15.000 €. Il espère que la coopération pourra s'approfondir avec Climespace, dont l'activité s'inscrit dans des enjeux importants pour le développement durable des villes, et que d'autres actions de ce type, qui représentent un investissement relativement modeste pour les entreprises, pourront être développées, afin d'enrichir la pédagogie par des cas réels et de contribuer au financement de la formation.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat pédagogique avec la société Climespace est adoptée à l'unanimité.

**2018-069** : *Convention avec le CFA Descartes relative au développement de l'apprentissage dans l'Université Gustave Eiffel*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** évoque la volonté de l'EIVP d'ouvrir des formations par apprentissage et le travail engagé à cet effet avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) Descartes, partenaire de plusieurs formations en apprentissage développées par les établissements impliqués dans le projet I-SITE Paris-Est FUTURE. Il fait observer que le paysage de l'apprentissage évolue, du fait de la réforme mentionnée précédemment, et que l'action envisagée dans le cadre du projet I-SITE, consistant à déverser toute l'offre de formation par apprentissage dans un CFA unique, pourrait être reconsidérée dans ce nouveau contexte. Il estime néanmoins pertinent pour l'EIVP de participer au pilotage de cette action et d'approfondir le dialogue avec les partenaires sur ce sujet.

**Laurent Descottes** souhaite savoir si des formations en apprentissage sont dispensées par les partenaires de l'I-SITE et comment l'EIVP s'insère dans cette offre. **Franck Jung** mentionne les réalisations de l'ESIEE et de l'ESIPE, qui est l'école interne de l'Université de Marne la Vallée. Il relève que leurs formations en alternance leur apportent des points dans les classements d'écoles. Il envisage que l'EIVP ouvre son diplôme d'ingénieur en génie urbain par apprentissage, sans exclure toutefois à ce stade la création d'un diplôme spécifique. **Laurent Descottes** met en garde quant à une possible concurrence de l'ESIPE, dont certaines formations ont une coloration « génie urbain ». **Franck Jung** estime que l'EIVP a une position forte du fait de son antériorité et de sa spécificité, mais il admet qu'une concurrence est possible, ce qui renforce l'intérêt de participer au comité de pilotage chargé de veiller à la cohérence de l'offre.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'AGEFESA, association gestionnaire du CFA Descartes, avec la ComUE Université Paris-Est, l'Université Paris-Est de Marne la Vallée et la CCI de Paris-Ile de France pour son établissement d'enseignement ESIEE, pour le développement de l'apprentissage dans le cadre du projet I-SITE Paris-Est FUTURE, est approuvée à l'unanimité

**Ressources humaines**

**2018-070** : *Profil des emplois de la région*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.



**Laurence Berry** rappelle qu'il est d'usage à l'EIVP de faire voter au conseil d'administration une description assez détaillée des emplois créés, quasiment au niveau de la fiche de poste, et précise que l'établissement s'oriente vers un rythme de mise à jour annuel pour ce document. Elle présente une modification importante d'organisation au sein de la direction de l'enseignement, validée par le comité technique de l'établissement, qui consiste à créer un échelon d'encadrement de proximité pour l'équipe administrative, afin de permettre à la directrice de l'enseignement de dégager du temps pour l'encadrement de l'équipe pédagogique et la conduite des réformes. Elle indique qu'un emploi de coordinateur du service de la vie étudiante, de catégorie B, est créé et qu'en contrepartie un emploi administratif de catégorie C, vacant depuis décembre 2017, est supprimé. Elle évoque ensuite l'augmentation du nombre de contrats postdoctoraux pouvant être ouverts, sous réserve de l'obtention des financements et, corrélativement, la diminution du plafond de contrats doctoraux employés directement par l'établissement, qui ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité de recherche, dans la mesure où de plus en plus de doctorants encadrés par l'EIVP sont accueillis dans des entreprises ou des collectivités dans le cadre de conventions CIFRE. Enfin, elle mentionne les autres modifications apportées concernant des intitulés de poste ainsi qu'une mise à jour des missions de la secrétaire générale adjointe. **Franck Jung** présente **Marie Bouard**, qui n'avait pas pu être présente lors de la précédente réunion du conseil d'administration, et souligne en particulier son rôle dans la mise en œuvre de la politique de qualité.

**Laurent Descottes** relève que les modifications de profil d'emploi conduisent à augmenter de 17.000 € l'autorisation de dépenses alors que les crédits budgétaires augmentent de seulement 12.000 €. **Laurence Berry** précise que le plafond d'emplois est valorisé sur la base du coût budgétaire moyen de l'emploi, alors que les enveloppes budgétaires sont définies sur la base des rémunérations réelles, qui sont souvent inférieures pour un agent nouvellement recruté. Elle ajoute que l'EIVP ne sature pas son plafond d'emplois puisque l'on dénombre 50 emplois pourvus pour 58 emplois créés.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le profil des emplois de la régie EIVP est adoptée à l'unanimité.

#### **2018-071 : Plafonnement des dépenses au titre du compte personnel de formation**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que le dispositif du compte personnel de formation a été étendu au secteur public au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Actuellement, le compte personnel de formation est exprimé en heures ; pour le secteur privé, il devrait être prochainement converti en euros ; pour le secteur public, la conversion se fera probablement plus tardivement et, dans l'attente, il est recommandé aux employeurs publics de définir un plafond de prise en charge financière des actions de formation. **Laurence Berry** précise que le compte personnel de formation concerne les actions permettant une évolution professionnelle de l'agent, telles que l'acquisition de nouvelles qualifications ou la prévention de l'inaptitude. Elle indique que le plafond retenu par l'EIVP, 1.800 € par agent, se situe dans le bas de la fourchette des pratiques des employeurs publics, en raison des difficultés financières de l'établissement, qui a déjà du mal à financer les formations nécessaires à sa propre activité. Elle n'exclut pas que le conseil d'administration soit saisi ultérieurement pour des aménagements de ce plafond, notamment si des cas de prévention de l'inaptitude venaient à se présenter.

**Charlotte Roux** demande quelle est la périodicité des formations finançables. **Laurence Berry** précise que les agents peuvent cumuler jusqu'à 120 heures sur leur compte personnel de formation, y compris la reprise des droits acquis précédemment au titre du DIF (droit individuel à la formation), et qu'une fois ce capital consommé il faut cinq ans pour le reconstituer.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le plafond de prise en charge financière des actions de formation au titre du compte personnel de formation est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

*Calendrier de l'évaluation par le Haut conseil d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES)*

**Franck Jung** précise que la visite des experts est attendue en septembre 2019, avec une remise des éléments d'auto-évaluation aux environs du mois d'avril.

*Vœux*

**Franck Jung** annonce que les traditionnels vœux de l'EIVP, avec la présentation, par les étudiants, des travaux du SUP consacrés aux rivages urbains, se tiendront le 23 janvier. Le visuel de la carte de vœux est repris d'un modèle commun aux établissements du périmètre Université Gustave Eiffel.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h45.